

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sauveur

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2014-026
17-252-01--15-18

<p>1. Événement, date et lieu (14-04-30)</p> <p>Consultation LAU et RRVQ C. P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ C. P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Centre MGR. Bouffard, 680, rue Raoul-Jobin, 18 h 30, salle 106</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Modification à la réglementation de zonage relativement à une permission et demande d'occupation concernant le lot 3 932 716 afin d'autoriser l'entreposage en cour arrière, Lou-tec, 1060, boulevard Charest Ouest, zone 15031, RCA1VQ 179 et 195 – quartier Saint-Sauveur</p>										
<p>4. Présences</p> <p>Membres avec droit de vote : M^{mes} Julie Bellavance, Anick Davignon, Véronique Demers, Sophie Gallais, MM. Pierre-Yves Chopin et Olivier Meyer</p> <p>Membre sans droit de vote : Chantal Gilbert, conseillère municipale,</p> <p>Personnes-ressources : M^{me} Lydia Toupin et M. André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou</p>												
<p>5. Information présentée</p> <p>Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Présentation du projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.IV.Q. 179 et 195. Présentation d'information relative à la présente consultation : demande d'opinion au conseil de quartier, consultation dans le cadre de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>. Le projet de règlement R.C.A.IV.Q. 195 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. La fiche synthèse de la demande de modification et les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum, incluant la carte relative à la zone concernée et aux zones contiguës, ont été remises au public et aux membres du conseil de quartier. Des copies complètes du projet de règlement sont disponibles pour le public.</p>												
<p>6. Recommandation spécifique du mandaté</p> <p>À l'unanimité, il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission et demande d'occupation concernant le lot 3 932 716 afin d'autoriser l'entreposage extérieur en cour arrière, Lou-tec, 1060, boulevard Charest Ouest, zone 15031, RCA1VQ 179 et 195.</p>												
<p>7. Options soumises au vote</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2)</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1)	0	2)	5	Abstention	1	Total	6	<p>8. Description des options</p> <p>1) Statu quo;</p> <p>2) Approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission et demande d'occupation concernant le lot 3 932 716 afin d'autoriser l'entreposage extérieur en cour arrière, Lou-tec, 1060, boulevard Charest Ouest, zone 15031, RCA1VQ 179 et 195.</p>	
Option	Nombre de votes											
1)	0											
2)	5											
Abstention	1											
Total	6											
<p>9. Questions et commentaires du public</p> <p style="text-align: right;">Nombre de personnes présentes : 3 Nombre de commentaires : 1</p>												
<p>Questions :</p> <p>En ce qui a trait aux enjeux, la conseillère municipale rappelle que le boulevard Charest est une entrée de ville et que, dans cet esprit, la Ville souhaite éliminer l'entreposage en façade ou en cour latérale afin d'améliorer le visuel de cette entrée de ville. La proposition contenue à ce projet de modification s'inscrit dans l'atteinte de cet objectif.</p> <p>Le représentant du requérant rappelle qu'en 2008, au moment où Lou-tec a loué ce local du boulevard Charest, l'entreposage arrière était permis, mais avec l'harmonisation réglementaire de 2009 celui-ci a été interdit. Les propriétaires du bâtiment n'ont pas fait de représentation sur cette question dans le cadre des consultations de 2009, ni ceux de l'entreprise Lou-tec.</p> <p>Commentaires :</p> <p>Aucune question et aucun commentaire du public.</p>												

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sauveur

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2014-026
17-252-01--15-18

10. Questions et commentaires du mandaté

Questions :

Est-ce qu'il y a aura abatage d'arbres dans la zone où l'entreposage extérieur sera autorisé? R. : La représentante de la Ville précise que l'entreposage extérieur est autorisé seulement dans une partie de la cour arrière, c'est-à-dire dans la partie hachurée tel qu'indiquée sur le plan. En ce qui a trait aux arbres, le représentant du requérant indique qu'il y aura abatage d'arbres seulement dans la partie hachurée, là où l'entreposage sera autorisé. Les arbres qui sont visés sont des peupliers baumiers qui sont en fin de vie. En outre, toujours dans cette zone, il est possible qu'un érable à giguère soit abattu.

Est-ce que la réglementation actuelle permet l'entreposage extérieur dans la cour latérale? R. : La représentante de la Ville précise que la réglementation interdit l'entreposage extérieur sur l'ensemble du site. Après un premier refus de la Ville, le requérant a proposé de déménager l'entreposage extérieur dans la cour arrière, plus précisément dans la zone hachurée. La Ville a estimé que cette proposition permettait d'atteindre ses objectifs en ce qui a trait à l'amélioration visuelle du secteur. La proposition de modification s'applique seulement au lot 15031 et non à toute la zone.

Y aura-t-il un réaménagement de la cour latérale? R. : Le représentant du requérant indique que la cour latérale est asphaltée et le demeurera, par contre la clôture sera enlevée.

Commentaires :

Considérant les informations présentées, la présidente du conseil de quartier se montre favorable à la proposition, car le déplacement de l'entreposage extérieur en cour arrière contribuera à améliorer l'aspect visuel de l'entrée de ville que constitue le boulevard Charest.

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Julie Bellavance
Présidente
Conseil de quartier de Saint-Sauveur
5 mai 2014

Préparé par



André Martel
Conseiller en consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou